Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 06/11/26
ID : 013-211300447-20261104-DEC_2026_93-AU

ville de Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

# DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 2026/93**
**1.4 Autre type de contrat**
**Approbation du devis de la Société Format Public concernant la restitution d'un audit de la gestion de la paie de la Commune**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2026/19 du 23 mars 2026 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la Collectivité de restituer aux animateurs les éléments de l'Audit en matière de gestion de leur rémunération et les mesures correctrices adaptées,

Vu la proposition commerciale de la société Format Public,

**DECIDE**

**Article 1er :**
D'approuver la proposition commerciale de la société Format Public, sise 26 rue Dagorno –75012 PARIS, afin de restituer aux animateurs les éléments de l'Audit de la gestion de la paie de la Collectivité pour un montant total hors taxes de trois cent cinquante euros (350 € HT), soit quatre cent vingt euros toutes taxes comprises (420 € TTC).

**Article 2 :**
L'imputation de cette dépense est prévue à l'article correspondant du Budget Primitif 2026.

**Article 3 :**
Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS et Madame la Directrice des Ressources Humaines sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres et au service des Ressources Humaines.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : http:// www.telerecours.fr/

Fait à GRANS, le 4 novembre 2026
Publié le 06/11/26
Le Maire,
Philippe LÉANDRI

MAIRIE DE GRANS
Bouches-du-Rhône

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 06/11/26
ID : 013-211300447-20261104-DEC_2026_93-AU

# Devis

**Numéro de devis** D-2026-023
**Date d'émission** 03/11/2026
**Date d'expiration** 18/11/2026

**FORMAT PUBLIC**
26 RUE DAGORNO
75012 PARIS, FR
contact@florianglay.com
10103856000013

**COMMUNE DE GRANS**
BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
13450 GRANS, FR
211300447
Numéro de TVA: FR48211300447

| Description | Qté | Prix unitaire | TVA (%) | Total HT |
|---|---|---|---|---|
| **Présentation rapport d'audit**<br>Présentation du rapport d'audit à un public spécifique | 0.25 | 1400,00 € | 20 % | 350,00 € |

| | |
|---|---|
| **Total HT** | 350,00 € |
| **Montant total de la TVA** | 70,00 € |
| **Total TTC** | **420,00 €** |

Bon pour accord,

Le Maire, Philippe LEANDRI

MAIRIE DE GRANS
Bouches-du-Rhône